

JOURNÉE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Taille Gestion du sol - fertilisation

Mardi 23 Février 2021 à Buis les Baronnies – 26170

Rdv au hameau de Cost entre Pierreelongue et Buis

Parking en bordure de route à proximité d'Ossaturbois

Intervenants : Alex SICILIANO (France Olive)

& Benoit CHAUVIN BUTHAUD (Chambre agriculture 26)

Démonstration de taille – 9h à 12h

Comment optimiser le temps de taille ?

- Comprendre la pousse du rameau d'olivier : pousse du rameau, fructification, lignification, installation des charpentes
- Principes de bases : structure de l'arbre et surface foliaire, objectifs de taille, évaluation d'une intervention de taille

Fertilité du terrain – 14h à 17h

Évaluer la vigueur de ses arbres et définir un plan de fertilisation

- Principes de base d'agronomie : Roche mère et éléments minéraux, minéralisation de la MO, humus, rhizosphère ...
- Évaluer la fertilité naturelle du terrain et la nécessité ou pas de la renforcer avec des apports
- Définir une stratégie de fertilisation



SUR INSCRIPTION Pique-nique tiré du sac pour les participants à la journée complète

ATTENTION ! Possible annulation en fonction de la météo et du contexte réglementaire-sanitaire

Contact – inscriptions : Syndicat de l'Olive de Nyons et des Baronnies – 04 75 27 41 02 – olive.nyonsaoc@orange.fr

Travaux financés par l'Union Européenne, FranceAgriMer, et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive,



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DRÔME



Syndicat de l'Olive
de Nyons et des Baronnies

Dans le cadre règlement délégué (UE) n°2017/1902 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°611/2014 et complétant le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'olive (FOO) et des Olives de Table, et du règlement d'exécution (UE) n°1460/2017 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement d'exécution (UE) n°611/2014 et certains modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement Européen et du Conseil, et du règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'olive (FOO) et des Olives de Table.